

**ARRETE N° DDETSPP-PIPPV-CMD -22-09/07 MODIFIANT L'ARRETE N° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/04
DU 23 JUN 2022 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MEDICAL – FORMATION PLENIERE- DES
AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ET NON AFFILIÉS AU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

L'arrêté n° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/04 du 23 juin 2022 portant composition du conseil médical-formation plénière des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir. ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/06 du 15/09/2022, portant désignation des médecins membres du conseil médical de la fonction publique territoriale et des sapeurs pompiers volontaires ;

Vu la proclamation des résultats du bureau de recensement des votes suite au scrutin du 06 décembre 2018 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant les propositions des organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges aux commissions administratives paritaires des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations et arrêtés pris au cours du premier semestre 2022 par les collectivités territoriales non affiliées au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, concernant la désignation des représentants de l'administration au Conseil Médical – formation plénière- des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir n°2022-D-26 du 20 mai 2022, relative à la désignation des représentants de l'administration au sein du Conseil Médical – formation plénière pour les collectivités affiliées,

Vu le Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M.Vincent LEPREVOST, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1^{er} avril ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 8G-2022 du 29 Août 2022 portant délégation de signature au profit de M.Vincent LEPREVOST, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition du Conseil médical en formation plénière, compétent pour statuer sur les dossiers des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

Liste des membres de la commission départementale de réforme des agents de la F.P.T.

Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS		
Représentants de l'administration		
Titulaires		Suppléants
DORANGE Karine	Ville de Chartres	FROMONT Elisabeth – AUDAT Patrick
DUTARTRE Dominique (Mme)		CONTREPOIS Alain – MOKHTAR Martine
MOKHTAR Martine	CCAS de Chartres	FROMONT Elisabeth – CRESSAN Geneviève
BOURSEGUIN Claude (M.)		MILON Janine – ROLO José
SOULET Dominique (M.)	Chartres Métropole	CHEDEVILLE Maria – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth
SOULET Dominique (M.)	CIAS de Chartres Métropole	MORIZEAU Jean-François – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Cat. A – HEROUIN Stéphane	DUPIN Mélanie – DUMAS Sylvie
Cat. A – BERTHE Yvan	NOEL Karine – ASSAYAG Irène
Cat. B – MATHONNAT Marie-Laure	MARCO-CHOISEAU Caroline – KOJEOU Pascal
Cat. B – CABREUX Frédéric	KNEIP Isabelle – TRICARD Aurélie
Cat. C – ROUVRAY Anne Marie	JONEAU Chantal – DELESSARD Philippe
Cat. C – DURAND Gilbert	OLIVIER Pascal – DE MATOS Fatima

Dreux + CCAS + Caisse des Ecoles		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BARBE Hélène	Ville de Dreux	HIRTI Aïssa
LEROUX Sébastien		POISSON Ghetty
CHAKKAR Mounir	CCAS de Dreux	WILLEMEN Sophie
PICARD Christine		VERDIER Valérie
GUERIN Lydie	Caisse des Ecoles de Dreux	KISA Yucel
GUENZI Alain		BROTIN Lucie
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – BOAS Jennifer	ALEXIS Julie	
Cat A – JAZAT Isabelle	FLEUR Catherine	
Cat B – LEVEQUE Jean-Yves	FROT-MOREAU Fabienne	
Cat B – PAREJA LE GOFF Carmen	ROULAND Judith	
Cat C – MALKI François	ALVES Céline	MUSY Emmanuelle
Cat C – BOUNGAB Djamel	LEROY Cindy	AYACHE Louisa

Conseil Départemental d'Eure et Loir		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BAUDET Alice	LEMARE Jacques	
BOUTET-GELINEAU Emmanuelle	LÉMOINE Stéphane	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – DUPESSEY Evelyne	LE GOVIC Marie-Ange	SUREAU LE SAUTER Julie
Cat A – COUDRAY Véronique	LE MOULLEC Valérie	PAJON Elise
Cat B – CHARLES Dominique (Mme)	PRIER-CHERON Dominique (Mme)	MAURAS Françoise
Cat B – LE BLIGUET Marie-Jeanne	BENICHOU Anne	GOUY Marie-Jeanne
Cat C – DULOIR Jocelyne	LATOUCHE Monette	BERCHER Frédéric
Cat C – PAVIE Laurent	DELORME Pascal	BATIOT Frédéric

Conseil Régional du Centre	
Représentants des collectivités et établissements	
Titulaires	Suppléants
BONTHOUX Michèle	HUWART Harold
BOENS Sylviane	BRIDET Jean-François

Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – MARTINET Sabrina	USSELIO LA VERNA Christophe	COCQUET Isabelle
Cat A – DAHIEZ Cécile	BAIJOT Yves	TORTAT François-Xavier
Cat B – PARDON Isabelle	GITTON Laurent	CONNART Morgane
Cat B – RABRET Jean-Michel	BIDAULT Jeannick	WEINLING Franceline
Cat C – GODENIR Jean-Paul	MAUGARS Laetitia	KERRO Françoise
Cat C – FERNAND Patrick	IDRISSI Hamed	SALVADOR Bruno

SDIS 28 - SPP et PATS		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
GUERRINI Marc	PECQUENARD Francis	LEFEBVRE Evelyne
GERARD Eric	LEMOINE Stéphane	MARIE Jean-Noël
Représentants du personnel PATS		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – BARON Marie-Ange	PREVOTAT Philippe	BOURDET Tiphaine
Cat B – FRITSCH Valérie	SOUCHET Pierre	BRUNOT Josiane
Cat C – DROCOURT Patrice	BOULARD Pascal	GERAY Cédric
Cat C – LEBE Xavier	DUQUENNE David	HUBERT Bryan
Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – Pharmacien de cl excep TAUREAU Pascale (GS)	Colonel ALLARD Vincent (GS)	Colonel hors cl GOUY Jean- François (GS)
Cat A – Capitaine LAMRHARI Rachid (GB)	Infirmier hors cl GOURCI Dominique (GB)	Capitaine GICQUEL Nicolas (GB)
Cat B – Lieutenant 1 ^{ère} cl FAIPEUR Didier (GS)	Lieutenant 1 ^{ère} cl CŒUR- JOLY David (GS)	Lieutenant hors cl BOUTOILLE David
Cat B – Lieutenant 2 ^{ème} cl RABUILLE Gilles (GB)	Lieutenant 2 ^{ème} cl MOKTARI Sébastien (GB)	Lieutenant 2 ^{ème} cl REGNIER François (GB)
Cat C – Sergent RENOUE Damien	Adjudant ALEXANDRE Fabien	Adjudant-chef DE OLIVEIRA Jean-Marc
Cat C – Sergent DEKESEL Anthony	Sergent MENAGER Julien	Sergent BERTHELOM Loïc

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BRETON Christiane	DAVID Marie Pierre	VAN DER STICHELE Max
BOUILLARD Martine	GAULLIER Jacky	GALOTTO Philippe
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – CHAUDOT Florent	THOUVENOT Alexandre	GUITTARD Laurence
Cat A – NEIL Lydie	DUVIGNAC Yves	TYSSIER Marie-Céline
Cat B – SCLAVON Catherine	VALET Evelyne	DEGHMICHE Véronique
Cat B – LESCALIER Hervé	BENOIT Pierre-Yves	GREGOIRE Laurent
Cat C – HERAUD Céline	ROUILLARD Philippe	RICAUD Stéphanie
Cat C – LAVIGNE MARINELLI Murielle	BURON Ludovic	PAPIN Aurélie

ARTICLE 2 : Le mandat des représentants des collectivités se termine au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 04 août 2004. Toutefois, en cas de besoin, le mandat des membres du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

FAIT A CHARTRES LE

22 SEP. 2022

P/LE PREFET D'EURE-ET-LOIR ET PAR
DELEGATION

Le Directeur Départemental
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

Vincent LEPREVOST